Logo CFDT

Vos objectifs doivent être adaptés !

La CFDT a signé le 08 mai dernier l'ACCORD D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIEE A L'EPIDEMIE COVID-19 AU SEIN DU GROUPE ALTICE FRANCE PÔLE TELECOM.

Dans cet accord il est clairement précisé que :

« Adaptation des objectifs : les managers devront s'assurer systématiquement au travers d'un échange avec le salarié de l'adéquation de ses objectifs 2020 au regard de l'impact de la crise covid 19. Il est rappelé que l'outil de formalisation des objectifs reste ouvert pour que les managers puissent procéder à cette adaptation en tant que de besoins ».

Cela s'applique à l'ensemble des salariés de l'UES (ce n'est pas réservé aux équipes commerciales).
Au-delà de l'impact COVID, cette adaptation est d'autant plus nécessaire que les moyens pour atteindre ces objectifs ont changé à cause de nouveaux choix de la Direction (Réduction d'activités de nos prestataires et des centres de service, plan de formation tronqué).

La CFDT a remonté aujourd'hui en CSE-C qu'à date cette adaptation des objectifs n'était pas effectuée.
Les managers de proximité vont donc être heureux de savoir que la Direction a répondu que l'ensemble des salariés sera reçu d'ici la fin juin ! (ndlr : dans moins de 7 jours ouvrés...)

La CFDT s'assurera que cet engagement pris devant les élus du CSE-C sera tenu, la prochaine instance étant à la fin du mois, vos retours auprès de vos élus CFDT permettront de le vérifier !

covid 19
Documents
Altice